



Mémoire pour le plan climat de la MRC Roussillon

Octobre 2025

Équipe de travail

Rédaction :

Priscille Ahossi Chargée de projets du plan directeur de l'eau

Révision :

Geneviève Audet, directrice générale

Mise en page :

Marie-Claudette Lapointe, adjointe administrative

Déposé pour commentaires aux administrateurs de l'OBV SCABRIC le 4 septembre 2025.

Transmis en version finale le 15 octobre 2025.

Comment citer ce document

Ahossi, P., Audet, G., Lapointe MC. 2025. *Mémoire pour le plan climat de la MRC Roussillon*. OBV SCABRIC: Sainte-Martine. 10 p.

Communiquer avec l'OBV SCABRIC

1, rue du Pont
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
450-427-0911
info@scabric.ca

Présentation de l'OBV SCABRIC

La Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (OBV SCABRIC) est un organisme à but non lucratif fondée en 1993, qui œuvre pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des sols dans les bassins versants de la Zone Châteauguay. Depuis 2002, l'OBV SCABRIC est reconnu comme organisme de bassin versant par le gouvernement du Québec. Il fait partie des 40 OBV du Québec mandatés pour assurer la coordination de la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassin versant sur des unités hydrographiques. Son territoire couvre tous les bassins versants de la Zone Châteauguay (2 410 km²), incluant 4 MRC, dont la MRC de Roussillon, et une agglomération. En concertation avec les acteurs de l'eau du territoire, nous avons élaboré et mis à jour le plan directeur de l'eau (PDE) dont nous suivons la mise en œuvre.

Au total, 20 administrateurs siègent au conseil d'administration et à la table de concertation jouent un rôle central dans les orientations de l'organisme. Actuellement, une équipe multidisciplinaire de 9 employés œuvre à accompagner les administrateurs et de nombreux partenaires du territoire dans la mise en œuvre des orientations et priorités développées.

SECTION 1 : PRÉPARATION & PLANIFICATION

1. Définition du contexte

Quel est le contexte environnemental que votre organisation constate sur le territoire ?

Sur le territoire de la MRC de Roussillon, comme dans les MRC voisines, l'environnement hydrique est structuré autour de cours d'eau fonctionnels et de zones humides, soumis à des pressions croissantes : pollution ponctuelle et diffuse, altération des rives, modification du réseau hydrographique, impact des activités humaines et changements climatiques. L'OBV SCABRIC est actif par de nombreux projets en adaptation aux changements climatiques.

Jusqu'en mai 2023, en collaboration avec plusieurs partenaires, nous avons développé des outils d'aide à la décision, destinés aux municipalités de la MRC de Roussillon, à l'échelle du bassin versant de la rivière Saint-Régis. L'ensemble des participants s'entendent sur les principales problématiques qui touchent le territoire : érosion, inondations et manque d'eau.

Pour en savoir plus, consultez : [Outils d'aide à la décision pour la rivière Saint-Régis.](#)

Cette initiative a vu le jour à la suite des problématiques d'inondations, d'érosion et de sécheresses dans les bassins versants des rivières Saint-Régis et Saint-Pierre. De 2017 à 2020, nous avons animé une table de concertation composée de gens et d'organisations interpellées par ces problématiques : du milieu municipal, agricole, environnemental, de la recherche, des gouvernements et du secteur privé. Ensemble, nous avons élaboré un plan d'action à long terme qui correspond aux attentes de tous les acteurs impliqués.

Pour plus de détails, consultez : [Rés-Alliance de la Saint-Régis.](#)

L'analyse multicritère menée dans le cadre de ces deux projets a démontré que la biorétention décentralisée (gestion durable des eaux pluviales) représente la solution la plus efficace, économique et facile à implanter. Cette approche peut être étendue aux municipalités voisines en tant qu'infrastructure verte et grise pour répondre aux enjeux d'inondations, d'érosion et de sécheresses, dans une perspective d'adaptation aux changements hydroclimatiques.

Dans le cadre de la première phase du projet de biorétention décentralisée, et en partenariat avec plusieurs organisations, nous avons mis en place sept formations pour outiller les municipalités participantes, dont la MRC de Roussillon.

Pour plus d'information, consultez : [Formations en biorétention décentralisée.](#)

Quelles sont les problématiques que vous constatez ?

Les problématiques prioritaires identifiés sur le territoire de la MRC de Roussillon dans le PDE 2024-2034 sont :

1. [Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques;](#)
2. [Mauvaise qualité de l'eau;](#)
3. [Érosion des berges/érosion côtière;](#)
4. [Surconsommation de la ressource en eau;](#)
5. [Limitation de l'accès public aux plans d'eau et/ou aux cours d'eau.](#)

Quels sont les défis et quelles sont les opportunités que vous souhaitez adresser par le biais du plan climat de la MRC de Roussillon ?

Défis :

- Les changements climatiques
- La gestion de la ressource eau
- La pollution de l'eau
- L'aménagement des bassins de rétention d'eau
- La végétalisation des bandes riveraines
- Le réchauffement climatique
- L'urbanisation rapide
- La surconsommation de l'eau dans un contexte d'accroissement de la population

Opportunités :

- Financement accessible pour relever certains défis
- Collaboration avec les groupes environnementaux du territoire de la MRC
- Développer de nouveaux projets en lien avec les défis
- Soutenir les groupes environnementaux du territoire de la MRC
- Implication des citoyens

2. Identification des parties prenantes

Quels acteurs/groupes doivent indispensablement être consultés dans le cadre du plan climat ?

Les acteurs/groupes qui doivent être consultés dans le cadre du plan climat sont :

- Les élus municipaux des municipalités de la MRC, ainsi que les services techniques et sociaux de ces municipalités.
- Les acteurs socio-économiques de la MRC, tels que les entreprises locales, les promoteurs immobiliers et les fournisseurs de services essentiels (électricité, gaz), ainsi que les acteurs du transport et de la mobilité (réseau routier, réseau de bus, etc.).
- Les acteurs de la société civile, incluant les citoyens en particulier les plus vulnérables, les organismes communautaires présents sur le territoire de la MRC, ainsi que les groupes environnementaux actifs localement. Les établissements scolaires doivent également être associés.
- Les acteurs du secteur de la santé (hôpitaux, cliniques, pharmacies, etc.).

Quels sont les moyens pour rejoindre les populations vulnérables ?

Les moyens pour rejoindre les populations vulnérables sont :

- Organiser des rencontres publiques ou des ateliers participatifs, en collaboration avec les associations ou organismes communautaires, puisqu'ils sont en lien direct avec la population.
- Participer aux événements publics, tels que les foires, en y tenant un kiosque par exemple.

Quels sont les meilleurs moyens de rejoindre les citoyens et de les faire participer à la démarche d'élaboration ?

Les meilleurs moyens de rejoindre les citoyens et de les faire participer à la démarche d'élaboration sont :

- Organiser des rencontres publiques sous forme de conférences, autour de thématiques précises, avec des sessions de questions-réponses permettant aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations et de poser leurs questions.

- Mettre en place des ateliers participatifs, afin d'impliquer les citoyens dans la recherche de solutions et de leur donner l'occasion de proposer des idées concrètes face aux problématiques identifiées.
- Développer une plateforme virtuelle (par exemple un questionnaire en ligne), pour permettre aux citoyens de contribuer à distance au processus d'élaboration du plan.

Avez-vous des propositions pour faire participer les citoyens dans la démarche d'élaboration ?

Voir la réponse précédente.

3. Définition des objectifs

Quelles sont les priorités d'adaptation et d'atténuation de votre organisme?

- Adaptation (seulement) : Outiller les municipalités, MRC, entreprises et OBNL pour faciliter le travail collectif en adaptation aux changements hydroclimatiques.
Principalement :
 - gestion durable des eaux pluviales / biorétention décentralisée / développement à faible impact
 - agroenvironnement
 - tourisme durable

Quels enjeux constatez-vous en lien avec l'action environnementale ?

Les enjeux en lien avec l'action environnementale sont semblables aux problématiques prioritaires identifiées dans le plan directeur de l'eau 2024-2034 :

- Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques
- Mauvaise qualité de l'eau
- Érosion des berges/érosion côtière
- Surconsommation de la ressource en eau
- Limitation de l'accès public aux plans d'eau et/ou aux cours d'eau

Est-ce que les cibles environnementales de vos organismes peuvent être incorporées dans le plan climat?

Oui, les cibles du plan directeur de l'eau 2024-2034.

Quelle est la vision de votre organisme pour le plan climat ?

Le plan climat complète et oriente les planifications existantes de la MRC (SAD, PDZA, PRMHH...) et des municipalités (plan d'urbanisme, politique famille et aînés...). Il est arrimé aux planifications d'autres organismes, tels que :

- Plan directeur de l'eau de l'OBV SCABRIC
- Plan de gestion intégré des ressources en eau de la TCR Haut-Saint-Laurent-Grand-Montréal, géré par les trois comités ZIP du Grand Montréal
- Plans et projets porteurs développés avec le CREM (mobilité durable, sous les pavés, stationnements écoresponsables, climat de changement...).

SECTION 2 : ÉLABORATION & ANALYSE

4. Démarche d'adaptation

Quels sont les aléas climatiques prioritaires que votre organisme adresse ?

L'inondation, la qualité de l'eau (surface et souterraine), l'érosion.

Quels sont les systèmes sociaux qui vous semblent les plus vulnérables ?

Les soins de santé, l'accès public des citoyens aux cours d'eau.

De votre expérience, quels sont les lieux les plus à risque sur le territoire ?

Les cours d'eau, les bandes riveraines et les milieux humides (incluant les plaines inondables).

Quelles sont les mesures d'adaptation que vous priorisez et quelles sont les mesures d'adaptation que vous souhaiteriez voir dans le plan climat de la MRC ?

- Amélioration des systèmes de drainage des eaux de pluies et eaux usées qui intègrent tous à terme la gestion durable des eaux de ruissellement (GDEP, biorétention décentralisée),
- Construire des infrastructures visant à capter les eaux de ruissellement
- Valoriser les écosystèmes naturels de la MRC
- Restauration et protection des écosystèmes même ceux des terrains privés
- Priorisation des infrastructures vertes
- Atténuation de l'îlot de chaleur en milieu urbain
- Sensibilisation et implication des citoyens

5. Démarche de réduction des émissions de GES

Dans une future mise à jour de l'inventaire des émissions de GES, quels secteurs souhaiteriez-vous inventorier ?

Tous les secteurs doivent être inventoriés (bâtiments municipaux, institutions, transports, industries, agricoles, résidentielles, commerciales).

L'OBV SCABRIC n'a pas les compétences pour dresser un inventaire des GES.

Quels secteurs de la société (bâtiments municipaux, transports, industries, agricoles, résidentielles, commerciales) souhaitez-vous que la MRC cible ?

Cependant, le milieu municipal et institutionnel devrait en priorité donner l'exemple dans des actions de réduction de ses GES.

Quelles sont les cibles de réduction des émissions de GES que vous souhaitez voir dans le plan climat ?

Atteinte de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou GES dans les accords internationaux, soit :

- Au niveau international : Limiter le réchauffement à bien <2 °C, idéalement 1,5 °C
- Au niveau fédéral : -40 à -45 % (2005) d'ici 2030 ; Neutralité carbone d'ici 2050
- Au Québec : -37,5 % (1990) d'ici 2030 ; Carboneutralité d'ici 2050

Quelles sont les mesures de réduction des émissions de GES que vous souhaitez voir dans le plan climat ?

- Réduction de la consommation d'énergie
- Accompagner les industries et entreprises agricoles à utiliser des pratiques innovantes réduisant les émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques
- Développer les transports durables
- Financer les projets verts

6. Identification des mesures de soutien à la transition climatique

Quels moyens devraient être mis en place pour assurer une mobilisation des citoyens ?

- Rendre visibles les résultats des efforts de réduction des émissions de GES
- Organiser des conférences d'information aux citoyens
- Développer des initiatives citoyennes locales (jardinage, nettoyage des berges, ...)
- Soutenir financièrement les initiatives citoyennes et les encourager en les partageant publiquement

Quels moyens d'acceptabilité sociale doivent être mis en place pour que les citoyens adhèrent aux actions proposées dans le plan climat ?

- Communiquer clairement, sur les actions et les résultats à chaque étape
- Impliquer activement les citoyens dès la mise en œuvre du plan

Quelles sont les mesures de soutien à la transition qui seront pérennes dans le temps ?

- Les programmes de financement provinciale et fédérale,
- La réglementation

SECTION 3 : MISE EN OEUVRE

7. Planification de la mise en œuvre et du suivi des résultats

Avez-vous des indicateurs de suivi que vous souhaitez voir dans le plan climat ?

- Impact des actions du plan
- Acteurs impliqués
- La date limite
- Les résultats de chaque objectif
- Histoires de succès

8. Pérennité du plan climat

Quels sont les moyens de pérenniser le plan climat ?

- Intégration du plan climat avec le PRMHH, le SAD, le PDE et tout autre document de planification pertinent
- Les fonds municipaux et les subventions provinciales et fédérales disponibles

RECOMMANDATIONS

- Intégrer au plan climat des outils de suivi
- L'associer à un budget conséquent
- Mettre en œuvre les actions
- Prévoir des actions d'adaptation aux impacts des changements climatiques, pas seulement des mesures de réduction des émissions de GES
- Travailler en concertation avec les organisations du milieu
- Arrimer les efforts avec les autres planifications existantes